

Puis ce dernier reprit :

— Pour s'approprier l'héritage, dit-il, l'assassin a pensé qu'il lui suffirait de faire disparaître les héritiers directs de Bonnet, c'est-à-dire ceux que la loi naturelle appelait à participer à sa succession.

— C'était logique !

— En effet : seulement il ignorait une chose essentielle.

— Laquelle ?

— C'est qu'avant d'aller tenter la fortune à l'étranger, Bonnet avait été un fort mauvais sujet, qu'il avait eu des relations douteuses ; qu'enfin une pauvre jeune fille, trompée par lui, l'avait rendu père d'un enfant du sexe masculin.

— Quand cela serait ! fit le colonel, comme suspendu aux lèvres de son interlocuteur.

— Cela est ! affirma Leduc... et si mes renseignements sont exacts, cet enfant est aujourd'hui un homme ; il vit ignoré quelque part, sans porter le nom de son père, et il n'est pas impossible qu'il ne vienne quelque jour revendiquer ses droits.

— Un bâtard !

— Qui sait ?

— Que voulez-vous dire ?

— Bonnet a peut-être eu l'instinct de ce qu'il deviendrait un jour ; on est mauvais sujet, mais on n'oublie pas facilement que l'on a donné la vie à un pauvre petit être qui n'a point demandé à venir au monde. Il y a toujours au fond du cœur le plus endurci une fibre que la voix d'un enfant sait faire vibrer, et je suis fondé à croire que Bonnet a pu désigner comme son héritier naturel l'enfant qu'il a reconnu.

Le colonel se redressa à ces paroles, et ses doigts s'accrochèrent au bras de l'archiviste.

— Êtes-vous sûr de ce que vous avancez ? interrogea-t-il d'une voix éclatante.

— Eh ! à peu près. On n'est jamais sûr de rien, répondit Leduc. Depuis un an, j'ai fait bien des démarches. J'ai été à Saint-Nicolas. Je me suis mis en relation avec certains personnages de l'Inde, et j'ai appris bien des choses.

— Mais cet enfant ?

— Il existe.

— Qui vous l'a dit ?

— Je n'en ai pas encore la preuve, mais, si j'en dois croire les lettres que j'ai reçues il y a quelques jours de Pondichéry, cette preuve devait se trouver jointe à la dépêche qui a disparu, cette nuit, de la sacoche du malheureux Brochon.

Instinctivement, le colonel porta les deux mains à son pardessus et fouilla la poche où il avait placé les papiers que madame Brochon lui avait remis.

Leduc ne le quittait pas de l'œil. Le colonel s'en aperçut. Il s'arrêta.

— Eh bien, dit l'archiviste, qui vous retient ?

Le colonel secoua le front comme s'il eût craint une congession.

— Ah ! qui êtes-vous ? s'écria-t-il avec violence, que voulez-vous, quel intérêt est le vôtre dans toute cette affaire ?

Leduc s'inclina.

— J'attendais cette question depuis le commencement, répondit-il en se levant à son tour et en devenant tout à coup sérieux et grave. Vous demandez ce que je veux ! Eh bien, je veux que nous partagions.

— Partager !... quoi ?... quoi ?... balbutia l'Indien, dominé malgré lui par le chétif vieillard.

— Vous voulez épouser Gilberte, n'est-ce pas ?

— Moi ?

— Avouez-le sans hésitation puisque je l'ai deviné... mais pour que Gilberte hérite de la fortune de Bonnet, il faut que l'héritier légitime disparaisse.

— Mais la preuve ! la preuve de son existence...

— Fouillez votre pardessus... prenez-y la dépêche que madame Brochon vous a apportée cette nuit, et vérifiez.

Le colonel était poussé dans ses derniers retranchements, la gravité de la situation l'emportait en dépit de tous ses efforts ; il prit les papiers, les étala sur une table et se mit à les parcourir d'un œil fiévreux.

— Oui ! oui ! c'est cela... murmura-t-il, tout en froissant les papiers d'un geste furieux ; un enfant... un héritier... Ah ! il ne faut pas qu'il vive, celui-là...

— C'est ce que je pensais, fit Leduc.

— Vous le connaissez donc ?

— Je le connais.

— Et vous savez où il est ?

— Je vous le dirai.

— Quand cela ?

— Bientôt.

— Enfin, quel moyen emploierons-nous ?

Leduc prit un air discret.

— Ça, dit-il, c'est mon secret ! Avant de vous le livrer, je veux que vous me donniez... Acceptez-vous ma proposition ?

— Le partage ?

— Oui, le partage.

— Mais... je ne sais... qui m'assure que tout ceci n'est pas une trahison ?

— Comme il vous plaira, répondit l'archiviste. Seulement je me permettrai de vous faire observer que mon intérêt personnel vous garantit ma sincérité. Ou j'aurai la moitié des millions de Bonnet et je deviens votre ami ; ou vous repoussez ma proposition et je vous ferai une guerre sans merci. Je n'assassine pas, moi, mais je vais au but par des moyens tout aussi sûrs, en tout cas moins violents et moins dangereux. Acceptez-vous ?

— J'accepte ! répondit l'Indien.

III

LE CLERC DE MAÎTRE DURANDEAU

Quand on arrive à Saint-Nicolas, venant de Marseille, on remarque, à l'entrée du bourg, sur le côté gauche de la route, une maison d'assez belle apparence, précédée d'une cour spacieuse, ornée de grands arbres touffus, laquelle est défendue, du côté de la rue, par une grande grille en fer forgé.

Cette maison est, en effet, la résidence officielle de Me Durandea, notaire.

Il vit là modestement, simplement, avec sa femme, madame Céleste Durandea, les deux filles qu'elle lui a données, son clerc, M. Lambertin aîné, et son petit trotin, le jeune Albert Dupotel.

M. Lambertin est un grand garçon, brun, robuste, avec une chevelure épaisse et noire, des épaules solides et carrées, au front bas, et des lèvres épaisses et rouges.

M. Lambertin père avait de l'orgueil ; il s'était mis dans la tête que son fils serait notaire et il avait bien fallu que le jeune homme se résignât.

Il était donc entré chez M. Durandea et y était resté.

Telle était la situation de l'étude Durandea, quand survinrent les événements que nous avons à raconter.

Un mois s'était écoulé depuis la fête donnée par le colonel Robert en son hôtel des Champs-Élysées.

Un matin, c'était un lundi, M. Lambertin venait de prendre place à son bureau, il avait donné quelques courses à faire au petit Albert, qui était parti depuis quelques minutes.

Ce jour-là, Lambertin devait être seul à l'étude : le samedi soir, M. Durandea lui avait dit qu'il irait passer la journée de dimanche à Marseille, qu'il y resterait le lundi avec sa femme et ses filles, et qu'il ne rentrerait probablement à Saint-Nicolas que le mardi dans l'après-midi.

Il se mit au travail, et pendant une ou deux heures il demeura courbé sur ses dossiers, prenant des notes ou rédigeant des actes, sans que rien fût venu lui apporter la moindre distraction.

Tout à coup cependant, comme dix heures sonnaient, il dressa brusquement la tête.

La sonnette de la grille venait de retentir et des pas traversaient la grande cour d'entrée.

Un instant après, la bonne de la maison entra dans l'étude et vint lui remettre une carte.